

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**Séance ordinaire du 28 novembre 2017**

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Nombre de voix : 19

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Liliane MATHIS, Martine GINDT, Dominique LEBRUN, Éric MARCHAL, Bernard HEINE, David LEDENYI, Bernard PERRIN, Sandrine BIRARDI, Messaade VAISSIÈRE, Cathy TONUS.

Étaient absents : Sylvain PRATI qui a donné procuration à Didier BRANZI, Dominique HALLÉ qui a donné procuration à Éric MARCHAL, Sandrine BRENKY qui a donné procuration à Cathy TONUS, Rodrigue LAGLASSE qui a donné procuration à Bernard HEINE, Céline ROBERT qui a donné procuration à Carole BOLLARO.

Le maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour (DM n°4, achat d'une parcelle et attribution de marchés). Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Bernard HEINE est désigné secrétaire de séance.

**POINT 1**

***Décision modificative n°4 du Budget Principal 2017.***

Afin de préparer le budget annexe « Logements – Meditrina », il convient de soumettre au vote du Conseil Municipal la décision modificative du BP 2017 ci-dessous :

**SECTION INVESTISSEMENT**

Chapitre/art	Libellé	Voté	Modification	Proposition nouvelle
<b>Dépenses</b>				
041/21318	Autres bâtiments publics	0	+ 26 455	26 455
041/2113	Terrains aménagés, autres	0	+ 1 794	1 794
16/1641	Emprunts	308 632	+ 900 000	1 208 632
Op.32/2313	Constructions	646 696	- 646 696	0
Op.33/2313	Constructions	237 500	- 140 000	97 500
Op.35/2313	Constructions	236 000	- 113 304	122 696
<b>Recettes</b>				
041/2113	Terrains aménagés, autres	0	+ 28 249	28 249

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'**unanimité**, la décision modificative n°4 du Budget Principal 2017 selon les éléments des tableaux ci-dessus.

**POINT 2**

***Budget primitif 2017 MSP – Meditrina.***

Didier BRANZI, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, présente le Budget primitif de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Celui-ci s'établit en section de fonctionnement à :

- 13 300 € de dépenses
- 13 300 € de recettes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

et en section d'investissement à :

- 966 200 € de dépenses
- 966 200 € de recettes

tel que présenté dans les tableaux suivants.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
011	Charges à caractère général	1 600	75	Autres produits	13 300
66	Charges financières	11 700			
023	Virement à l'investissement	0	002	Excédent reporté	0
	<b>TOTAL</b>	<b>13 300</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 300</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
16	Emprunts et dettes	34 000	13	Subventions d'investissement	176 100
21	Immobilisations corporelles	932 200	21	Immobilisations corporelles	790 100
			021	Virmt section fonctionnement	0
001	Déficit reporté	0	001	Excédent reporté	0
	<b>TOTAL</b>	<b>966 200</b>		<b>TOTAL</b>	<b>966 200</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, le Budget primitif 2017 MSP – Meditrina selon les éléments des tableaux ci-dessus.

**POINT 3**

***Budget primitif 2017 : Logements - Meditrina***

Didier BRANZI, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, présente le Budget primitif 2017 Appartements Meditrina. Celui-ci s'établit en section de fonctionnement à :

- 1 577 822 € de dépenses
- 1 577 822 € de recettes

et en section d'investissement à :

- 1 309 860 € de dépenses
- 1 309 860 € de recettes

tel que présenté dans les tableaux suivants.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
11	Achats et variation des stocks	1 151 760	70	Produits des services	409 862
65	Autres charges gest. courante	2	042	Op. d'ordre entre sections	1 159 860
66	Charges financières	8 100	043	Opérations d'ordre	8 100
043	Opérations d'ordre	8 100	002	Excédent reporté	0
023	Virement à l'investissement	409 860			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 577 822</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 577 822</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		BP 2017	Chapitres		BP 2017
16	Emprunts	150 000	16	Emprunts	900 000
040	Op. d'ordre entre sections	1 159 860	040	Op. d'ordre entre sections	0
001	Déficit reporté	0	021	Virmt section fonctionnement	409 860
	<b>TOTAL</b>	<b>1 309 860</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 309 860</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, le Budget primitif 2017 Appartements – Meditrina selon les éléments des tableaux ci-dessus.

**POINT 4**

***Achat de parcelle.***

Le maire expose qu'il a été sollicité par le Centre National de la Propriété Forestière.

La parcelle 0034, section 38, lieu-dit « Entre les Bois », d'une contenance de 5 ares et 99 centiares, limitrophe de la forêt communale et appartenant à Madame Marie-Madeleine ROUSSELLE, est à vendre pour une somme de 100 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** de :

- procéder à l'**acquisition** de la parcelle forestière **0034, section 38**, lieu-dit « Entre les Bois », d'une contenance de **5 ares et 99 centiares**, appartenant à Madame Marie-Madeleine ROUSSELLE, pour une somme de **100 € TTC**,
- autoriser le maire à rédiger l'acte administratif relatif à cet achat,
- désigner Didier BRANZI, 1<sup>er</sup> adjoint, pour représenter la commune et signer tout document relatif à cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**POINT 5**

***Validation CAO et attribution de marchés de travaux pour la construction d'une morgue.***

Le Conseil Municipal de Metzervisse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment et notamment les articles 28-I et 28-II,

VU les projets de marchés de travaux,

VU les procès verbaux d'ouverture et de jugement des offres du 11 octobre 2017.

CONSIDERANT que les offres présentées remplissent toutes les qualités requises pour mener à bien la construction du projet susvisé,

*Le Maire entendu,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :*

**Article 1 :** d'attribuer les marchés de travaux suivants :

Lot 1 VRD :	<b>HTP</b>	<b>51 715,15 € HT.</b>
Lot 2 Gros-oeuvre :	<b>SG2E</b>	<b>69 931,40 € HT.</b>
Lot 3 Charpente :	<b>EISENBARTH</b>	<b>3 996,82 € HT.</b>
Lot 4 Couverture :	<b>EISENBARTH</b>	<b>8 694,59 € HT.</b>
Lot 5 Menuiserie aluminium :	<b>BRIOTET</b>	<b>18 238,00 € HT.</b>
Lot 6 Plâtrerie :	<b>LEG NEWAL</b>	<b>14 270,95 € HT.</b>
Lot 7 Menuiserie bois :	<b>MEBESI</b>	<b>10 316,00 € HT.</b>
Lot 8 Electricité :	<b>HOFFMANN</b>	<b>11 000,00 € HT.</b>
Lot 9 Sanitaire :	<b>VIRGILI</b>	<b>8 600,00 € HT.</b>
Lot 10 Carrelage :	<b>LESSERTEUR</b>	<b>8 100,00 € HT.</b>
Lot 11 Peintures :	<b>LES PEINTURES REUNIES</b>	<b>1 700,00 € HT.</b>

**Article 2 :** autorise le maire à signer les marchés correspondants.

**POINT 6**

***Validation CAO et attribution de marchés de travaux pour la fourniture et la pose de feux tricolores.***

Le Conseil Municipal de Metzervisse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment et notamment les articles 28-I et 28-II,

VU les projets de marchés de travaux,

VU les procès verbaux d'ouverture et de jugement des offres du 11 novembre 2017.

CONSIDERANT que les offres présentées remplissent toutes les qualités requises pour mener à bien la construction du projet susvisé,

*Le Maire entendu,*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :*

**Article 1 :** d'attribuer le marché de travaux pour la fourniture et la pose de feux tricolores « récompense » à l'entreprise :

**ELRES Réseaux** pour un montant de **44 467,83 € HT.**

**Article 2 :** autorise le maire à signer les pièces du marché correspondant.

Tous les membres ont signé au registre  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le  
Publié-le